

politique, sans chantage ou argent, de voter librement afin de doter le pays de députés libres.

Cependant, monsieur l'Orateur, pour en arriver là, il nous faut éviter toute possibilité de fraude. Je prétends que la loi électorale actuelle est dépassée depuis fort longtemps et inadaptée aux besoins canadiens. Je dirai, par exemple, que dans la circonscription de Shefford, en 1965, les créditistes perdaient l'élection, non pas parce que les gens étaient moins créditistes—ils l'étaient davantage—mais parce que le vote des membres des Forces armées est venu renverser le résultat du scrutin. J'étais présent au recomptage judiciaire afin d'aider mon collègue, l'actuel député de Shefford (M. Rondeau).

Quatre choses doivent être considérées.

Premièrement, les membres des Forces armées ne votent pas en même temps que le reste des citoyens canadiens; deuxièmement, ils n'utilisent pas le même bulletin de vote; troisièmement, ils n'ont aucun «contrôle» sur leur vote et, quatrièmement, ils sont mal renseignés sur ce qui se passe dans leur circonscription respective et au Canada en général.

Par conséquent, il arrive que la direction des Forces armées «contrôle» non seulement les gars—gauche, droite, gauche, droite, gauche, droite», comme le disait mon collègue de Champlain (M Matte), lorsqu'on a discuté une question semblable—mais aussi, d'une certaine façon, le vote des militaires. Je pense que nous avons là un exemple de fraude magistrale.

Monsieur l'Orateur, nous avons demandé à plusieurs reprises que le ministre de qui relève les Forces armées—le ministre de la Défense nationale—fasse une enquête approfondie à ce sujet-là. Je suis membre du comité des privilèges et élections et j'aimerais que le parrain de cette motion transmette ma requête au ministre, lui demandant d'enquêter sur le vote militaire et d'en faire rapport au comité, afin que l'on puisse étudier, approfondir et cerner ce problème qui, à mon avis, rend le vote militaire plus ou moins juste, plus ou moins équitable.

• (5.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude concerne d'abord les gens qui sont en dehors de leur circonscription le jour du scrutin. J'accepte d'emblée cette partie de la motion, puisque le système actuel ne veille pas à donner le plus de chance possible de voter aux gens qui doivent s'absenter de leur circonscription le jour du scrutin. Puisque le Canada tout entier a besoin de ces votes, il faut non pas un scrutin truqué, mais un scrutin juste. Je ne peux qu'approuver le motionnaire sur ce point et le féliciter. Je crois que le comité

sera très heureux d'étudier cette motion puisque, à mon avis, elle met de l'ordre dans le régime électoral actuel.

La deuxième partie de cette motion traite des Forces armées. Là, je ne suis pas du tout d'accord, monsieur l'Orateur, notamment lorsqu'on nous dit, et je cite:

b) porter que les bulletins de vote des membres des Forces armées seront désormais appelés bulletins de vote d'absents et comptés en même temps que ceux des autres personnes absentes de la circonscription électorale, ...

Jusqu'à-là, je suis d'accord. Mais là où je cesse de l'être, c'est lorsque la motion stipule, et je cite:

... sans, toutefois, modifier la méthode actuelle de vote des membres des Forces armées, ...

Le motionnaire fait un pas à gauche et recule de deux pas. S'il approuve la dernière partie de cette phrase, il marche comme une écrevisse. Tantôt, à grands coups d'éloquence, il nous parlait de poissons; à mon tour, je lui parlerai d'écrevisses. Une écrevisse est un genre de crustacé qui va un pas de l'avant et en fait deux de l'arrière; c'est ainsi que manoeuvre le gouvernement libéral.

Cette motion, monsieur l'Orateur, démontre que l'on approuve la méthode électorale actuelle et qu'on n'y change absolument rien. Il y a fraude, non pas nécessairement parce que les militaires sont absents de leurs circonscriptions, car ce serait partir d'un faux principe. La fraude est attribuable à la méthode électorale des Forces armées.

Lorsque j'ai assisté aux recomptages judiciaires de Shefford et de Sherbrooke, j'ai constaté que nous avions perdu ces deux circonscriptions parce que le vote était frauduleux et non pas parce que les gens n'avaient pas voté créditiste.

De quoi me suis-je rendu compte? Que des dizaines de bulletins de vote portaient tous la même signature! On ne me fera certes pas accroire que les soldats canadiens ont tous la même signature. Je reconnais que nos Forces armées sont bien disciplinées, mais elles ne sauraient certainement pas l'être à ce point.

Le deuxième point, c'est que plusieurs de ces votes sont de la même écriture. J'ai remarqué, en troisième lieu,—ce que je comprends très difficilement—que très peu de militaires de la circonscription de Lotbinière, qui sont à l'étranger et que je connaissais avant leur départ, alors que je n'étais pas encore député, ont voté pour moi, alors que je sais très bien qu'ils sont créditistes depuis plus longtemps que moi.

Or, si j'ajoute le nombre des militaires créditistes qui sont à l'extérieur du Canada au nombre de voix qu'on m'a données, j'obtiens un chiffre impossible. De deux choses l'une: